



Communiqué de presse du 25 juin 2021

#Artisanat / #Bâtiment / #JournéesDuPatrimoine / #SavoirFaire

La CAPEB valorise la place des entreprises artisanales sur le marché du patrimoine bâti ancien

Paris, le 25 juin 2021 - La CAPEB tient à réaffirmer la place cruciale des entreprises artisanales sur les marchés du patrimoine et tient à le rappeler à l'occasion des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, qui auront lieu les 26 et 27 juin. Les entreprises artisanales du bâtiment sont, en effet, les principales détentrices des savoir-faire et des techniques caractéristiques du bâti ancien. Des spécificités essentielles que la CAPEB entend promouvoir et valoriser via certaines initiatives telles que la mise en place d'un site internet « Patrimoine Bâti », ouvert début juin 2021 (<https://patrimoinebati.capeb.fr>), qui vise à informer et à accompagner les professionnels et le grand public sur les spécificités de ce marché.

Les artisans du bâtiment, fers de lance des marchés du patrimoine

Les marchés du patrimoine font partie intégrante de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment et **représentent en moyenne 30 % de leur chiffre d'affaires**. Ils offrent une pluralité d'opportunités en termes de **travaux** (entretien, rénovation, restauration des bâtiments anciens, classés, inscrits, monuments historiques) et **de métiers** (tailleurs et sculpteurs de pierre, marbriers, maçons traditionnels, couvreurs, charpentiers, ferronniers, peintres, staffeurs, stucateurs, sans oublier les électriciens qui mettent ces bâtis en lumière et les plombiers chauffagistes qui les rendent confortables) et sont ainsi **pourvoyeurs d'emplois**.

Les entreprises artisanales ont démontré leur capacité à être force de proposition en faisant à la fois des évaluations et la réalisation de travaux, en s'appuyant sur leurs compétences de métiers et la force de leur réseau. Elles ont également su montrer qu'elles sont des entreprises de conviction qui ont à cœur de **respecter le bâti et de valoriser le patrimoine**. Pour ce faire, elles usent à la fois d'un savoir-faire spécifique et technique, souvent acquis avec le temps et transmis à échelle locale, et d'un recours aux techniques et procédés modernes tels que le numérique.

Afin de préserver ces technicités, la CAPEB se mobilise pour accompagner les artisans, valoriser leurs compétences et favoriser leur transmission pour les préserver au fil du temps, permettant d'adapter et de rénover le bâti ancien à notre vie actuelle.

Les actions de la CAPEB pour valoriser le rôle et les compétences des artisans du bâtiment

C'est pour aider et accompagner ces entreprises dans leur montée en compétence et leur présence sur ces marchés que le réseau CAPEB propose un parcours « patrimoine » spécifique aux artisans du bâtiment au travers de nombreuses initiatives locales et de la mise en place d'actions concrètes : réunions d'information et d'échanges, **formations, valorisation des outils de communication, etc.**

- **Formations**
 - Localement, la CAPEB propose une diversité de formations techniques courtes et ciblées, souvent avec d'autres acteurs du patrimoine.
- **Valorisation des outils de communication :**

- Sous l'impulsion d'un groupe constitué de représentants du réseau et piloté par **Eric Le Dévéhat, Président de l'UNA Métiers de la Pierre de la CAPEB** et dirigeant d'une entreprise artisanale spécialisée dans la restauration du patrimoine, la CAPEB a donné un nouvel élan au label **CIP Patrimoine pour le rendre davantage accessible** (création d'un nouveau logo, nouvelle charte graphique, nouveau dossier de candidature...).
- Le site internet <https://patrimoinebati.capeb.fr> vient de voir le jour. Il a vocation à promouvoir toutes les initiatives prises dans les CAPEB départementales et régionales en faveur des artisans du patrimoine (pour les informer, les former, les valoriser), à concentrer les actualités sur ce sujet, à accompagner les entreprises par les CAPEB départementales et à rendre plus visibles les professionnels auprès architectes, maîtres d'ouvrage, etc.
- **Multiplication des initiatives locales pour valoriser les savoir-faire** : les CAPEB départementales et régionales organisent régulièrement des événements grand public (ex : démonstrations et animations lors des **Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins** ou des **Journées Européennes du Patrimoine**), et participent aux événements organisés par les acteurs du patrimoine (ex CAUE, DRAC) tels que des journées portes ouvertes, des remises de trophées, etc.

Zoom sur le CIP Patrimoine

Le Certificat d'Identité Professionnelle est un signe de reconnaissance délivré par la CAPEB pour permettre d'identifier les artisans ayant des compétences dans le bâti ancien. Il permet également aux artisans du bâtiment de faire valoir leurs compétences et leurs savoir-faire sur les marchés du patrimoine sans passer par l'acquisition d'une qualification.

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment, lequel dénombre :

- 557 306 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 99% des entreprises du Bâtiment
- 651 011 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 56 093 apprentis, soit 77% des apprentis du Bâtiment

Ces entreprises réalisent 86,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 60% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2020 »

https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

Contacts presse

CAPEB : Isabelle Planchais - tél : 01 53 60 77 81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Agence Hopscoth : Alice Augeraud - tél : 01 58 65 00 54 - aaugeraud@hopscoth.fr
